



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS FLASH SURVEY GRATUIT

ARTICLE 1 - ORGANISATEURS ET DATES DU CONCOURS

Sociétés Organisatrices :

- SARL CEN NUTRIMENT au capital de 165 000€, SIRET 48975923300021, éditrice de l'application Flash Survey, représentée par M. François-André ALLAERT en qualité de gérant ;
- SA MULOT ET PETITJEAN au capital de 120 000€, SIRET 015 751 530 00013, partenaire du Jeu Concours, représentée par Mme Catherine PETITJEAN en qualité de Président Directeur Général ;

Dates du Jeu Concours : du 02/11/2018 au 05/01/2019 inclus via l'application mobile Flash Survey

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu Concours implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du Jeu Concours.

Ce Jeu Concours est gratuit et ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale résident en France, ayant acheté un produit neuf (nonettes et mini-nonettes MULOT ET PETITJEAN, voir liste des produits éligibles en annexe 1) entre le 02/11/2018 et le 05/01/2019.

Prérequis techniques pour remplir le questionnaire Flash Survey et participer au Jeu Concours :

- Un smartphone compatible avec l'application Flash Survey (Android 5 ou iOS 10 minimum)
- Un smartphone avec un appareil photo fonctionnel pour scanner le code barre situé sur le produit éligible.

Sont exclus le personnel des Sociétés Organisatrices, les membres de leur famille (conjoints, frères et sœurs) et, plus généralement, toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'élaboration et à l'organisation dudit jeu.

La participation au Jeu Concours des personnes mineures se fait sous la pleine et entière responsabilité de leurs représentants légaux, pouvant justifier de l'autorité parentale. Le simple fait de participer au Jeu Concours implique que la personne mineure a obtenu l'autorisation préalable de ses représentants légaux. La Société Organisatrice se réserve néanmoins le droit d'en demander à tout moment la justification écrite, et de disqualifier tout participant qui ne justifierait pas de cette autorisation dans les délais impartis.

La participation est limitée à une participation par personne (même nom, même adresse postale, même adresse email) ; chaque personne ne pouvant participer qu'une seule fois pendant la durée de l'opération de chaque

jeu.

Chaque participant devra communiquer les informations suivantes :

- Adresse email valide

Toute participation incomplète, erronée, frauduleuse et/ou non-conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation sans que la responsabilité des Sociétés Organisatrices puisse être engagée.

ARTICLE 3 – DETERMINATION DES GAGNANTS

Parmi l'ensemble des Participants qui auront complété la totalité du questionnaire dans le respect des règles du présent règlement, un tirage au sort du gagnant aura lieu le 07/01/2019 au siège de CEN NUTRIMENT et sera effectué informatiquement par le Responsable TIC pendant les heures d'ouverture au public.

A l'issue de ce tirage au sort, le gagnant sera informé par email. Si les coordonnées communiquées par le gagnant sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de celui-ci, les Sociétés Organisatrices ne sauront être tenues responsables.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables de l'envoi d'un courrier électronique, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Les Sociétés Organisatrices n'effectueront aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de remplacer le lot par un lot d'une valeur équivalente ou de caractéristiques identiques, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

En aucun cas, les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables du délai de mise à disposition du lot ou en cas d'impossibilité pour le gagnant de bénéficier du lot pour des circonstances hors du contrôle des Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices déclinent toute responsabilité pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.

ARTICLE 4 – LOTS

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort se verra remettre le lot suivant d'une valeur de 549 euros TTC :
1 SEJOUR PLAISIR GOURMAND AVEC SPA ET SOIN A LOISEAU DES SENS (SAULIEU) pour 2 personnes (une nuit en chambre supérieure, un menu en 5 services à Loiseau des Sens, un accès illimité au Spa Loiseau des Sens, un soin du visage Decléor).

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Le lot gagné n'est ni cessible, ni échangeable contre un autre objet ou contre-valeur en numéraire ni à la demande du participant ni à la demande d'un tiers.

La remise de la dotation sera effectuée après vérification du respect des règles du Jeu Concours. Il pourra être notamment demandé une preuve d'achat du produit éligible permettant la participation au Jeu Concours.

ARTICLE 5 – FINALITÉ DE TRAITEMENT ET RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité :

- la gestion des participants à l'opération (jeu concours) et la sélection du ou des gagnant(s),
- la réalisation de statistiques anonymisées,
- l'envoi d'informations relatives aux événements et actualités de MULOT ET PETITJEAN si vous avez souhaité vous y abonner.

Ces données seront conservées pendant une durée d'un mois à compter de la fin de la période du jeu auquel vous avez participé, ou pendant la durée prévue par la norme simplifiée n°48 en cas d'acceptation de l'envoi d'informations relatives aux événements et actualités de MULOT ET PETITJEAN.

Conformément à la loi Informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, ainsi qu'au règlement européen n°2016-679 relatif à la protection des données personnelles (RGPD), tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité sur les données le concernant ainsi qu'un droit de limitation du traitement. Ce droit peut être exercé en contactant la Société GEN CONNECT (Groupe GEN) :

- **par e-mail** via la rubrique « Contacts » du site www.groupecen.com ou à dpo@groupecen.com
- **par voie postale** à l'adresse : GROUPE CEN – Impasse Françoise Dolto 21000 DIJON

Les données nominatives collectées dans le cadre de ce Jeu Concours ne seront pas revendues à des tiers et seront uniquement traitées par les Sociétés Organisatrices.

Les données statistiques anonymisées collectées dans le questionnaire du Jeu Concours pourront être publiées dans le cadre d'une étude consommateur.

Les participants au Jeu Concours consentent explicitement à l'utilisation de leurs coordonnées pour recevoir des informations par email par l'intermédiaire d'une case à cocher dans le questionnaire du Jeu Concours. Cette communication par email sera nécessaire pour informer les gagnants.

La politique de confidentialité la société GEN NUTRIMENT peut être consultée à [l'adresse suivante](#).

La politique de confidentialité la société MULOT ET PETITJEAN peut être consultée à son siège social.

ARTICLE 6 – RESPONSABILITE

Le fait de participer à ce Jeu Concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, de ses avenants éventuels et de ses additifs.

Le règlement complet est disponible sur le site internet www.cennutrimet.fr ainsi que dans l'application Flash Survey.

La participation au Jeu Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites

du réseau Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues pour responsables notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet ou pour tout problème de configuration.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La Société CEN NUTRIMENT ne garantit pas que l'application du Jeu Concours fonctionne sans interruption, qu'elle ne contienne pas d'erreurs informatiques ni que les défauts constatés seront corrigés.

Les Sociétés Organisatrices ne pourront être tenues responsables en cas de dysfonctionnement technique du Jeu Concours, si les joueurs ne parviennent pas à se connecter à l'application Flash Survey ou à jouer, si les données relatives à l'inscription d'un joueur ne lui parvenait pas pour une quelconque raison (par exemple, un problème de connexion au réseau Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le joueur possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription), ou en cas de problèmes d'acheminement des courriers électroniques. Les joueurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient de la même manière être tenues responsables de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler, notamment sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les participations dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement, celles adressées en nombre, celles adressées après la fin du Jeu.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité, en cas de force majeure, d'annuler purement et simplement le jeu, de remplacer le prix offert par un prix de même valeur. Elles déclinent toute responsabilité quant à la qualité et à l'état du lot.

Les Sociétés Organisatrices dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant le bon déroulement du Jeu Concours par des malveillances externes ou pour toute autre circonstance. Dans le cas où ces mêmes circonstances empêcheraient la remise du lot, le gagnant ne pourra rechercher la responsabilité des Sociétés Organisatrices.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler le présent Jeu Concours si les circonstances l'exigeaient, et ceci sans réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement.

En cas de manquement de la part d'un participant, les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit, et notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du(des) gagnant(s). Elles se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) lot(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

ARTICLE 7 – COUTS ET REMBOURSEMENT

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès au réseau Internet offrant une connexion gratuite aux internautes, les joueurs sont informés que tout accès au Jeu Concours s'effectuant sur une base gratuite ne donne lieu à aucun remboursement. Il en est de même dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté par l'internaute pour son usage du réseau Internet en général et que le fait pour le joueur de se connecter à l'application Flash Survey ou au site internet des Sociétés Organisatrices ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

ARTICLE 8 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est exclusivement régi par la loi française.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'organisateur, dans le respect de la législation française. Les contestations ne seront recevables que dans un délai d'un mois à compter de la date de fin du Jeu.

A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Grande Instance de DIJON (21000), 13 boulevard Clémenceau pourra être saisi.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

FAIT A DIJON LE 30 OCTOBRE 2018

ANNEXE 1 : Liste des produits éligibles au Jeu Concours :

- Rouleau de 6 nonnettes orange emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes cassis emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes abricot emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes framboise emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes caramel emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes citron - lemon curd emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes fraise emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes figue emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes myrtille emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes mirabelle emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes pomme-cannelle emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes chocolat emballage semi-transparent
- Rouleau de 6 nonnettes orange emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes cassis emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes abricot emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes framboise emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes caramel emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes citron lemon curd emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes pomme-cannelle emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes chocolat emballage alu
- Rouleau de 6 nonnettes nature emballage alu
- Boîte 10 mini-nonnettes abricot
- Boîte 10 mini-nonnettes orange
- Boîte 10 mini-nonnettes cassis
- Boîte 10 mini-nonnettes framboise
- Boîte 10 mini-nonnettes chocolat
- Boîte collector blanche 6 nonnettes abricot
- Boîte collector violette 6 nonnettes cassis
- Boîte collector rouge 6 nonnettes framboise
- Boîte collector jaune 6 nonnettes citron
- Boîte collector orange 6 nonnettes orange
- Boîte collector marron 6 nonnettes chocolat
- Boîte collector bleue 6 nonnettes orange
- Boîte fer 10 mini-nonnettes orange
- Boîte fer 10 mini-nonnettes abricot
- Boîte fer 10 mini-nonnettes framboise
- Boîte fer 10 mini-nonnettes chocolat
- Boîte fer 10 mini-nonnettes cassis
- Rouleau de 6 nonnettes bio orange
- Rouleau de 6 nonnettes bio framboise
- Rouleau de 6 nonnettes bio abricot
- Boîte de 10 mini-nonnettes bio orange
- Boîte biscuits n°1
- Boîte biscuits N°2
- Bourriche bio
- Bourriche n°2
- Boîte sucre rouge
- Boîte oiseaux
- Sachet 1
- Mug + 1 rouleau de 3 nonnettes
- Sachet 3 nonnettes
- Sac de l'écolier
- Rouleau 8 nonnettes orange chromo
- Sac de 12 nonnettes individuelles
- Boîte tradition 3x3 nonnettes
- Boîte sandwich

